

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2009

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 5 mai 2009 à 20 heures et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. GILLES SAURIOL, MME LYNE LEVERT, M. ROBERT FRÉGEAU, M. PATRICK THIFAUT, MME LOUISE GAUTHIER, MME LOUISE LEMAY, M. MARIO LAVALLÉE, MME MARLENE CORDATO formant quorum sous la présidence de madame la mairesse SYLVIE ST-JEAN.

Le directeur général, le directeur général adjoint, le trésorier et directeur général adjoint et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Corrine Gagné Tremblay, décédée le 11 avril 2009 à l'âge de 74 ans;
- Monsieur Marcel Blais, décédé le 26 avril 2009 à l'âge de 80 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2009-05-254
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Madame Diane Dubois

- La Ville pourrait-elle demander l'épandage d'un abat poussière sur la rue en construction Ambroise-Lafortune ?

Monsieur Martin Drapeau

- La Ville ne pourrait-elle pas confier à une firme de vérificateurs comptables une enquête sur les circonstances entourant l'adjudication du contrat de mise à niveau de l'usine d'épuration, vu qu'un seul soumissionnaire a présenté une offre ?
- Comment la Ville peut-elle avoir donné tant de contrats de gré à gré à l'entrepreneur qui a également obtenu le contrat de mise à niveau de l'usine d'épuration ?
- Avez-vous quelque chose à dire ou à ajouter sur le soumissionnaire qui est venu protester à la séance publique du 7 avril dernier ?

Monsieur André Clément

- De quel ordre est le cautionnement promis par la Ville en cas de dépassement de coûts de la construction du Centre d'excellence sur glace ?
- Est-ce que les systèmes de réfrigération de l'aréna sont à l'ammoniaque ou au gaz R-2 ?
- Dans quel zonage le nouveau Collège Boisbriand en construction est-il situé ?

Monsieur Aimé Dion

- Félicite les conseillers de s'être munis de pichets d'eau au lieu de consommer l'eau embouteillée commerciale ;
- Remercie la Ville d'être intervenue rapidement pour résoudre le problème de cours d'eau l'affectant.

Monsieur Normand Desjardins

- Au sujet du projet de réfection de la Côte Sud, madame Cordato souhaitait-elle que le contrat soit accordé malgré le coût de la soumission qui fut rejetée le 7 avril 2009 ?

RÉSOLUTION 2009-05-255

DÉROGATION MINEURE - AUDITION DE LA DEMANDE - 2300, BOULEVARD DU FAUBOURG - LOT 4 119 243 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Monsieur Mario Lavallée, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure ayant pour effet d'établir la norme de la marge minimale de recul avant du bâtiment commercial à 3,56 mètres, du lot 4 119 243 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-1 403. (Avenir Properties)

Après avoir exposé ce qui précède, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, trois questions ont été posées à ce sujet.

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie et du Service d'urbanisme de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accepter pour le bâtiment implanté sur le lot 4 119 243 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne et situé au 2300, boulevard du Faubourg, dans la zone I-1 403, d'établir la norme de la marge minimale de recul avant du bâtiment commercial à 3,56 mètres alors que le Règlement de zonage RV-753 et le Règlement de lotissement RV-754 exigent 4 mètres dans cette zone.

D'autoriser le Service d'urbanisme à émettre tout permis ou certificat donnant effet à la résolution.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-256
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 avril 2009.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-257
COMPTES RENDUS – COMMISSIONS DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'accuser réception des comptes rendus des commissions suivantes :

A) Commission du développement économique et du Faubourg Boisbriand, des 12 mars 2009 et 9 avril 2009;

B) Commission environnement et développement durable, du 15 avril 2009;

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-258
PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET
DE TOPONYMIE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER

D'accuser réception du procès-verbal des réunions du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, des 1^{er} avril 2009 et 15 avril 2009.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-259
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue des procédures d'enregistrement pour les règlements suivants :

Le 20 avril 2009

Règlement RV-1452 décrétant divers travaux au site du Centre expérimental de recherches sur les végétaux pour l'environnement et l'aménagement urbain (CERVEAU) et leur financement par emprunt.

Règlement RV-1453 décrétant des travaux de réfection et d'amélioration dans les réseaux routier et d'aqueduc à divers endroits dans la municipalité et leur financement par emprunt.

Règlement RV-1454 décrétant des travaux de climatisation à la bibliothèque et leur financement par emprunt.

Règlement RV-1455 décrétant divers travaux dans les parcs et terrains de jeux dont la construction d'un terrain de tennis, l'aménagement de jeux d'eau, la réfection d'un terrain de balle, des travaux et l'achat d'équipement pour la piste de BMX, des travaux d'aménagement à la Baie des Grandes-Largeurs, ordonnant des études sur l'aménagement d'un parc de rouli-roulant et un plan d'ensemble pour le développement des parcs de la ville et leur financement par emprunt.

Le 27 avril 2009

Règlement 1757 de la Ville de Saint-Eustache décrétant de nouvelles limites territoriales entre les villes de Saint-Eustache et de Boisbriand.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-260
RÈGLEMENT RV-1355-4 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME LOUISE LEMAY
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'adopter le Règlement RV-1355-4 modifiant le Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-261
RÈGLEMENT RV-1337-4 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'adopter le Règlement RV-1337-4 modifiant le plan de taxation du Règlement RV-1337 ayant trait à des travaux sur les rues Moishe et Olsen (tronçon I), places « A » et « B ».

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-262
RÈGLEMENT PRZ-753-259 - SECOND PROJET – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'adopter le second Projet de règlement PRZ-753-259 modifiant le Règlement de zonage RV-753 par l'ajout des dispositions particulières à l'usage communautaire régional dans la zone C-2 135. (Rosa Blanda)

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-263
RÈGLEMENT RV-753-259 – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Lyne Levert donne avis de motion pour la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-753-259 modifiant le Règlement de zonage RV-753 par l'ajout des dispositions particulières à l'usage communautaire régional dans la zone C-2 135. (Rosa Blanda)

RÉSOLUTION 2009-05-264
RÈGLEMENT RV-1386-1 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Gilles Sauriol donne avis de motion pour la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1386-1 modifiant le Règlement RV-1386 autorisant un emprunt de 605 000 \$ pour l'installation de regards d'échantillonnage des eaux usées dans divers parcs industriels et établissant le paiement des coûts par tarification..

RÉSOLUTION 2009-05-265
RÈGLEMENT RV-1439 - PRÉCISION DU TERME DE L'EMPRUNT

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

DE préciser que le terme de l'emprunt au Règlement RV-1439 décrétant l'acquisition de véhicules municipaux et d'équipements est de 7 ans et par conséquent, l'article 3 du règlement doit se lire comme suit : « Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements est de 7 ans. ».

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-266
**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER DE LA VILLE
ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2008**

Avant de procéder au dépôt du rapport financier de l'exercice 2008, madame la mairesse adresse une allocution sur les résultats de l'exercice.

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier de la Ville, monsieur André Drainville, dépose le rapport financier et le rapport des vérificateurs Amyot Gélinas, comptables agréés, transmis en vertu de l'article 108.3 de cette même loi pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008.

Des copies du résumé ont été distribuées dans la salle pour les citoyens présents.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER

D'accuser réception du dépôt du rapport financier du trésorier et du rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-267
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 26 mars au 22 avril 2009 conformément au Règlement RV-805.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-268
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR MME LOUISE LEMAY
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accepter le sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 mars au 15 avril 2009:

Détails	Montants (\$)	Totaux (\$)
Activités financières de fonctionnement	2 198 445,59	
Activités financières d'investissement	4 187 411,15	
Total des chèques fournisseurs		6 385 856,74
Salaires – Dépenses	682 432,55	
Salaires - Déductions	-238 807,61	
Total des salaires nets		443 624,94
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		6 829 481,68

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-269
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, du 20 avril 2009, révisée le 21 avril 2009, montrant un total de 1 276 686,50 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-270
EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes, remboursables sur une période de trois (3) ans :

- A) 8 000 \$ pour l'achat d'étagères à la bibliothèque, projet 818 002;
- B) 10 000 \$ pour l'installation d'un tableau indicateur électronique de pointage pour le terrain de balle du parc Pellerin, projet 724 001;
- C) 12 000 \$ pour l'acquisition de contenants de recyclage pour divers parcs, projet 799 020 A;

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-271
RAPPORT FINANCIER INTÉRIMAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉ

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accuser réception du dépôt du rapport financier intérimaire des activités financières de fonctionnement non consolidé, préparé par le Service de la trésorerie, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2009.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-272
FERMETURE DE RÈGLEMENTS

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'autoriser la fermeture des règlements RV-1296 (Maison du citoyen) et RV-1415 (Équipements informatiques) dont le financement est complété et apparaissant à la liste préparée par madame Lisette Dussault, assistante-trésorière, datée du 15 avril 2009, révisée le 27 avril 2009.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-273
ANNULATION D'EMPRUNTS APPROUVÉS ET NON ÉMIS
(E.A.N.E.)

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a entièrement réalisé l'objet du règlement indiqué à la liste ci-après, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU qu'une partie de ce règlement a été financée de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier ce règlement d'emprunt pour ajuster le montant de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, d'approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
 PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU
 APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE modifier le règlements identifié ci-après de la façon suivante :

1^o par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » au tableau apparaissant plus bas;

2^o par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » au tableau apparaissant plus bas;

3^o par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention ». Les protocoles d'entente sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés au tableau ci-après;

1 N° du règlement	2 Dépense prévue au règlement	3 Emprunt prévu au règlement	4 Nouveau montant de la dépense (financements)					8 Promoteurs	9 Paiement comptant	10 Solde résiduaire à annuler (3 - 5)
			4 Total (5 à 9)	5 Nouveau montant de l'emprunt	6 Appropriation		7 Subventions			
					6 Fonds général	7 Subventions				
RV-1296*	1 867 000	1 867 000	1 867 000	1 517 000	350 000				350 000	
	1 867 000	1 867 000	1 867 000	1 517 000	350 000				350 000	

* Maison du citoyen

D'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent au tableau sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant ».

DE demander au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-05-274
EMPRUNTS TEMPORAIRES**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER

D'autoriser le trésorier de la Ville à effectuer des emprunts temporaires jusqu'à concurrence du montant autorisé des règlements approuvés par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au cours du mois d'avril 2009, à savoir :

RV-1448 : Règlement RV-1448 prévoyant l'acquisition d'équipements pour le Service de sécurité incendie et leur financement par emprunt.

RV-1449 : Règlement RV-1449 prévoyant des travaux au Centre d'interprétation de la nature et dans le sentier des berges et leur financement par emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-05-275
SOUMISSIONS – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES
SOUMISSIONS – ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DES
RUES - CONTRAT 2009-1085**

PROPOSÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour l'entretien du réseau d'éclairage des rues, tel que dressé par la greffière en date du 21 avril 2009 - Contrat 2009-1085.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-276
SOUMISSIONS – ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DES RUES - CONTRAT 2009-1085

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu deux soumissions pour l'entretien du réseau d'éclairage des rues, à savoir :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Laurin & Laurin (1991) inc. 4500, boulevard de la Grande-Allée Boisbriand (Québec) J7H 1R9	28 531,22 \$
Lumidaire inc. 435-A, boulevard Industriel Saint-Eustache (Québec) J7R 5R3	35 315,17 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, les offres reçues ont été analysées par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics.

ATTENDU que suite à l'analyse de la soumission, il appert qu'une erreur de multiplication s'est glissée à la soumission de Laurin & Laurin (1991) inc. qui porte le montant corrigé de celle-ci à 31 879,29 \$;

ATTENDU que la rectification de cette erreur de calcul ne change en rien l'ordre des soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

D'accepter l'offre de Laurin & Laurin (1991) inc., au montant de 31 879,29 \$, taxes incluses, pour la période du 4 juin 2009 au 3 juin 2010 pour l'entretien du réseau d'éclairage des rues - Contrat 2009-1085.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-277
SOUMISSIONS – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – ENTRETIEN ÉLECTRIQUE DES PARCS ET ÉDIFICES MUNICIPAUX - CONTRAT 2009-1084

PROPOSÉ PAR MME LOUISE LEMAY
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour l'entretien électrique des parcs et édifices municipaux, tel que dressé par la greffière, en date du 21 avril 2009 - Contrat 2009-1084.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-278
SOUMISSIONS – ENTRETIEN ÉLECTRIQUE DES PARCS ET
ÉDIFICES MUNICIPAUX - CONTRAT 2009-1084

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu deux soumissions pour l'entretien électrique des parcs et édifices municipaux, à savoir :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Laurin & Laurin (1991) inc. 4500, boulevard de la Grande-Allée Boisbriand (Québec) J7H 1R9	19 302,31 \$
Lumidaire inc. 435-A, boulevard Industriel Saint-Eustache (Québec) J7R 5R3	23 812,08 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, les offres reçues ont été analysées par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics;

ATTENDU que suite à l'analyse de la soumission, il appert qu'une erreur de multiplication s'est glissée à la soumission de Laurin & Laurin (1991) inc. qui porte le montant corrigé de celle-ci à 20 926,19 \$;

ATTENDU que la rectification de cette erreur de calcul ne change en rien l'ordre des soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME LOUISE LEMAY
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accepter l'offre de Laurin & Laurin (1991) inc., au montant de 20 926,19 \$, taxes incluses, pour la période du 4 juin 2009 au 3 juin 2010 pour l'entretien électrique des parcs et édifices municipaux - Contrat 2009-1084.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-279
SOUMISSIONS – PROCÈS-VERBAL D’OUVERTURE DES
SOUMISSIONS – TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT DES PARCS ET
ESPACES VERTS DU PROJET RÉSIDENTIEL FAUBOURG
BOISBRIAND (PARC CENTRAL PC-2 ET CORRIDORS C-2, C-3 ET
C-5) - CONTRAT 2009-1082

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
 APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D’accuser réception du procès-verbal d’ouverture des soumissions pour les travaux d’aménagement des parcs et espaces verts du projet résidentiel Faubourg Boisbriand (parc central PC-2 et corridors C-2, C-3 et C-5), tel que dressé par la greffière, en date du 28 avril 2009 - Contrat 2009-1082.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-280
SOUMISSIONS – TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT DES PARCS ET
ESPACES VERTS DU PROJET RÉSIDENTIEL FAUBOURG
BOISBRIAND (PARC CENTRAL PC-2 ET CORRIDORS C-2, C-3 ET
C-5) - CONTRAT 2009-1082

ATTENDU qu’à la suite d’un appel d’offres public, la Ville a reçu six soumissions pour les travaux d’aménagement des parcs et espaces verts du projet résidentiel Faubourg Boisbriand (parc central PC-2 et corridors C-2, C-3 et C-5), à savoir :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Équipements d’Excavation Quatre-Saisons inc. 835, rue Alfred-Viau St-Jérôme (Québec) J7Y 4N7	554 588,94 \$
Pavatech (2633-2312 Québec inc.) 77, Omer-DeSerres, bureau 7-A Blainville (Québec) J7C 5N3	602 647,35 \$
Entreprise de Pavage Dion inc. 20855, chemin de la Côte Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5	639 552,01 \$
Transport & Excavation Mascouche inc. 3280, Blériot Mascouche (Québec) J7X 3C1	661 722,91 \$
Valgeau inc. 581-B, Lionel-Boulet Varenes (Québec) J3X 1P7	674 497,20 \$
Lavallée & Frères (1959) ltée 71, Rang de l’Équerre Ste-Rose, Laval (Québec) H7L 6A3	677 388,67 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, les offres reçues ont été analysées par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie ainsi que par madame Francine Dubeau, directrice de projet chez Daniel Arbour & associés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'accepter l'offre de Les Équipements d'excavation Quatre-Saisons inc., au montant de 554 588,94 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement des parcs et espaces verts du projet résidentiel Faubourg Boisbriand (parc central PC-2 et corridors C-2, C-3 et C-5) - Contrat 2009-1082.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-281
SOUMISSIONS – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES
SOUMISSIONS – TRAVAUX D'INSTALLATION DE FEUX DE
CIRCULATION SUR LA RUE « D », TRONÇON II, DANS LE CADRE
DU PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX
SUR LA RUE « D », TRONÇON II AINSI QUE L'INSTALLATION
D'UN PONCEAU SUR LA RIVIÈRE-AUX-CHIENS - CONTRAT
2009-1075 - RÈGLEMENT RV-1432

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour les travaux d'installation de feux de circulation sur la rue « D », tronçon II, dans le cadre du projet de prolongement des services municipaux sur la rue « D », tronçon II ainsi que l'installation d'un ponceau sur la Rivière-aux-Chiens, tel que dressé par la greffière, en date du 21 avril 2009 - Contrat 2009-1075 - Règlement RV-1432.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-282
SOUMISSIONS – TRAVAUX D'INSTALLATION DE FEUX DE
CIRCULATION SUR LA RUE « D », TRONÇON II, DANS LE CADRE
DU PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX
SUR LA RUE « D », TRONÇON II AINSI QUE L'INSTALLATION
D'UN PONCEAU SUR LA RIVIÈRE-AUX-CHIENS - CONTRAT
2009-1075 - RÈGLEMENT RV-1432

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu sept soumissions pour les travaux d'installation de feux de circulation sur la rue « D », tronçon II, dans le cadre du projet de prolongement des services municipaux sur la rue « D », tronçon II ainsi que l'installation d'un ponceau sur la Rivière-aux-Chiens, à savoir :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Laurin, Laurin (1991) inc. 4500, boulevard de la Grande-Allée Boisbriand (Québec) J7H 1R9	191 763,34 \$
Bruneau Électrique inc. 527, boulevard Dollard Joliette (Québec) J6E 4M5	216 690,61 \$
Fine Pointe Tech inc. 1075, Armand-Bombardier Terrebonne (Québec) J6Y 1S9	217 870,48 \$
Neoelect inc. 104, boulevard Montcalm Nord Candiac (Québec) J5R 3L8	220 333,50 \$
Lumidaire inc. 435-A, boulevard Industriel Saint-Eustache (Québec) J7R 5R3	231 109,58 \$
Pierre Brossard (1981) ltée 9595, rue Ignace Ville de Brossard (Québec) J4Y 2P3	253 441,06 \$
Chagnon (1975) ltée 8345, Pascal Gagnon Saint-Léonard (Québec) H1P 1Y5	275 700,57 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, les offres reçues ont été analysées par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie ainsi que par monsieur Yvon Gauthier de la firme BPR-Triax;

ATTENDU que suite à l'analyse de la soumission, il appert qu'une erreur de multiplication s'est glissée à la soumission de Laurin & Laurin (1991) inc. qui porte le montant corrigé de celle-ci à 191 853,64 \$;

ATTENDU que la rectification de cette erreur de calcul ne change en rien l'ordre des soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter l'offre de Laurin & Laurin (1991) inc., au montant de 191 853,64 \$, taxes incluses, pour pour les travaux d'installation de feux de circulation sur la rue « D », tronçon II, dans le cadre du projet de prolongement des services municipaux sur la rue « D », tronçon II ainsi que l'installation d'un ponceau sur la Rivière-aux-Chiens - Contrat 2009-1075 - Règlement RV-1432.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-283
SOUMISSIONS – PROCÈS-VERBAL D’OUVERTURE DES
SOUMISSIONS – TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU
PARC LINÉAIRE DU BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE
(ENTRE LE BOULEVARD DU FAUBOURG ET L’AVENUE DES
GRANDES TOURELLES) - CONTRAT 2009-1086 - RÈGLEMENT
RV-1420

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
 APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D’accuser réception du procès-verbal d’ouverture des soumissions pour les travaux d’aménagement paysager du parc linéaire du boulevard de la Grande-Allée (entre le boulevard du Faubourg et l’avenue des Grandes Tourelles), tel que dressé par la greffière en date du 28 avril 2009 - Contrat 2009-1086 - Règlement RV-1420.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-284
SOUMISSIONS – TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU
PARC LINÉAIRE DU BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE
(ENTRE LE BOULEVARD DU FAUBOURG ET L’AVENUE DES
GRANDES TOURELLES) - CONTRAT 2009-1086 - RÈGLEMENT
RV-1420

ATTENDU qu’à la suite d’un appel d’offres public, la Ville a reçu dix soumissions pour les travaux d’aménagement paysager du parc linéaire du boulevard de la Grande-Allée (entre le boulevard du Faubourg et l’avenue des Grandes Tourelles), à savoir :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Carlenri Paysagiste inc. 3148, Joseph-Monier Terrebonne (Québec) J6X 4R1	159 596,60 \$
Pavatech (2633-2312 Québec inc.) 77, Omer-DeSerres, bureau 7-A Blainville (Québec) J7C 5N3	173 502,19 \$
Paysagiste Promovert inc. 370, Place Charente Mascouche (Québec) J7L 0A1	197 333,3 \$ non conforme aucun dépôt de garantie
Valgeau inc. 581-B, Lionel-Boulet Varenes (Québec) J3X 1P7	200 653,34 \$
Paysagiste S. Forget inc. 281, boulevard Marc-Aurèle-Fortin Laval (Québec) H7L 2A2	201 871,46 \$

Entreprise de Pavage Dion inc. 20855, chemin de la Côte Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5	208 252,79 \$
Lavallée & Frères (1959) ltée 71, Rang de l'Équerre Sainte-Rose, Laval (Québec) H7L 6A3	224 310,72 \$
Transport & Excavation Mascouche inc. 3280, Blériot Mascouche (Québec) J7X 3C1	258 163,63 \$
Sciage de béton 2000 inc. 2481, rue Dollard Lasalle (Québec) H8N 1S2	259 349,92 \$
Les Équipements d'Excavation Quatre-Saisons inc. 835, rue Alfred-Viau Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4N7	286 005,24 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, les offres reçues ont été analysées par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie ainsi que par madame Francine Dubeau, directrice de projet chez Daniel Arbour & associés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accepter l'offre de Carlenri Paysagiste inc., au montant de 159 596,60 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement paysager du parc linéaire du boulevard de la Grande-Allée (entre le boulevard du Faubourg et l'avenue des Grandes Tourelles)- Contrat 2009-1086 - Règlement RV-1420.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-285
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 20 MAI 2009 AU MONTANT DU
2 396 000 \$ - ADJUDICATION

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand dans la MRC Thérèse-De Blainville entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéro RV-1294, RV-1298, RV-1326 et RV-1337;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 396 000 \$, datée du 20 mai 2009 ;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

Nom du soumissionnaire	Prix Offert	Montant \$	Taux %	Echéance	Coût réel %
Financière Banque Nationale inc.	98,51600	127 000	1,25000	2010	3,42877
		131 000	1,50000	2011	
		136 000	2,25000	2012	
		141 000	2,65000	2013	
		1 861 000	3,20000	2014	
Marché Mondiaux CIBC inc..	98,53300	127 000	1,25000	2010	3,42996
		131 000	1,50000	2011	
		136 000	2,25000	2012	
		141 000	2,75000	2013	
		1 861 000	3,20000	2014	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,53800	127 000	1,25000	2010	3,43131
		131 000	1,60000	2011	
		136 000	2,25000	2012	
		141 000	2,75000	2013	
		1 861 000	3,20000	2014	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. RBC Dominion Valeurs mobilières inc.	98,33900	127 000	1,35000	2010	3,53765
		131 000	1,70000	2011	
		136 000	2,35000	2012	
		141 000	2,85000	2013	
		1 861 000	3,25000	2014	

ATTENDU QUE l'offre présentée par Financière Banque Nationale inc. s'avère la plus avantageuse pour la Ville de Boisbriand ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'adjuger l'émission d'obligations au montant de 2 396 000 \$ de la Ville de Boisbriand à Financière Banque Nationale inc.;

DE demander à ces derniers de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le trésorier ou son assistant à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS ;

ATTENDU QUE CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou son assistant à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-286
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 20 MAI 2009 AU MONTANT DU
2 396 000 \$ - CONCORDANCE

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 2 396 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements d'emprunts	Montant (\$)
RV-1294	535 000
RV-1294	136 500
RV-1298	269 500
RV-1326	62 400
RV-1337	1 392 600
2 396 000	

ATTENDU QU'aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

EN CONSÉQUENCE, il est :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 396 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du 20 mai 2009 ;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci ;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS ;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitées (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada, 938, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand ;

QUE les intérêts seront payables semi annuellement le 20 novembre et le 20 mai de chaque année ;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17) ;

QUE les obligations seront signées par la mairesse et le trésorier. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-287
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 20 MAI 2009 AU MONTANT DU
2 396 000 \$ - TERME PLUS COURT

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant de 2 396 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros RV-1294, RV-1298, RV-1326 et RV-1337, la Ville de Boisbriand doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- Cinq (5) ans, à compter du 20 mai 2009; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivants, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros RV-1294, RV-1298 et RV-1337 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt;

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-288
ASSURANCE RESPONSABILITÉ MUNICIPALE - PÉRIODE DU 30
AVRIL 2009 AU 31 MARS 2010

ATTENDU que dans le cadre du Regroupement des Villes et Régies des MRC Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache, une demande de soumissions par appel d'offres a été sollicitée par l'entremise de René Laporte & associés, pour l'achat en commun de l'assurance responsabilité municipale pour la période du 30 avril 2009 au 31 mars 2010 (11 mois) ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, les soumissions ci-après ont été reçues, soit :

- Aon-Parizeau
- BFL Québec
- Lemieux Ryan
- Courtier Multi-Plus

CONSIDÉRANT que l'offre provenant de la firme Lemieux Ryan, pour le portefeuille de l'assurance responsabilité municipale, s'avère être la plus avantageuse et conforme selon la recommandation de monsieur Martin Grandchamp du cabinet René Laporte & associés, du 22 avril 2009.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adjuger le portefeuille d'assurance responsabilité municipale à Lemieux Ryan pour la période du 30 avril 2009 au 31 mars 2010 (11 mois), comme suit :

ASSURANCE	Limite \$	Franchise individuelle \$	Prime 2009-2010 \$
RESPONSABILITÉ MUNICIPALE	2 000 000	10 000	24 880
		Taxes	2 239
		Grand total	27 119

Telle dépense étant affectée au poste budgétaire 02 194 00 420.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-289
AUTORISATION - PROLONGEMENT DES SERVICES
MUNICIPAUX SUR LA RUE RAYMOND-LÉVESQUE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER

D'autoriser la firme BPR-Triax Société d'ingénierie à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, l'autorisation pour les travaux de prolongement des services municipaux sur la rue Raymond-Lévesque, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

DE transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs lorsque les travaux seront achevés, une attestation écrite quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-290
AUTORISATION - FEUX DE CIRCULATION SUR LE CHEMIN DE
LA GRANDE-CÔTE AUX INTERSECTIONS DE LA BRETELLE DE
L'AUTOROUTE 13 ET DE LA RUE HECTOR-LANTHIER, AINSI
QUE L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE HECTOR-LANTHIER SUR
UN TRONÇON COMPRIS ENTRE LE CHEMIN DE LA GRANDE-
CÔTE ET LA BRETELLE D'ACCÈS

PROPOSÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

D'autoriser le ministère des Transports du Québec (MTQ) à réaliser des travaux de mise en place de feux de circulation sur le chemin de la Grande-Côte (route 344), aux intersections de la bretelle de l'autoroute 13 et de la rue Hector-Lanthier, ainsi que l'élargissement de la rue Hector-Lanthier sur un tronçon compris entre le chemin de la Grande-Côte et la bretelle d'accès, selon les termes et conditions plus amplement énoncés au rapport de monsieur Stéphane Marcotte, responsable du Service du génie, du 28 avril 2009, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-291

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE 1052 P-51 - TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS, ÉCLAIRAGE DE RUE, AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET MOBILIER URBAIN SUR LES RUES R1, R2, DES FRANCS-BOURGEOIS, R3 ET MONTCALM - FAUBOURG BOISBRIAND - PRISE EN CHARGE DES EXCÉDENTS DE COÛTS

PROPOSÉ PAR MME LOUISE LEMAY
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE modifier la résolution 2008-05-299, adoptée le 6 mai 2008 autorisant la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer un protocole d'entente avec Faubourg Boisbriand L.P. pour les travaux de pavage, bordures, trottoirs, éclairage, aménagements paysagers et mobiliers urbains pour les rues R1, R2 et R3, soit les rues des Francs-Bourgeois (R1 et R2) et Montcalm (R3) (lots 3 937 352, 3 937 359 et 3 937 360), aux fins de préciser que l'excédent des coûts de pavage pour la couche d'usure dans le cadre des travaux de Phase II sera pris en charge par le fonds général de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-292

CENTRE D'EXCELLENCE SUR GLACE - CONFIRMATION À HYDRO QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

DE confirmer à Hydro Québec que le Centre d'excellence sur glace doit être considéré dans la catégorie des organismes publics aux fins de facturation, cet organisme sans but lucratif (OSBL) agissant en partenariat avec les villes de Blainville et de Boisbriand.

DE demander à Hydro Québec de faire bénéficier le Centre d'excellence sur glace des mêmes avantages que ceux accordés aux organismes publics et de l'exempter du versement d'une caution pour garantir le paiement de la facturation.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-293

DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX DE PROLONGEMENT D'AQUEDUC, DE DRAINAGE ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR LE CHEMIN DE LA CÔTE SUD, ENTRE LE BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE ET LE PARC INDUSTRIEL #4 (AMÉDÉE-DION)

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière auprès du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Programme Fonds Chantier Canada-Québec, pour les travaux de prolongement d'aqueduc, de drainage et de réfection de chaussée sur le chemin de la Côte Sud, entre le boulevard de la Grande-Allée et le parc industriel #4 (Amédée-Dion), tels travaux étant autorisés par le Règlement RV-1426.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-294

DEMANDE DE SUBVENTION - PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES 2009

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser madame Ghislaine Lauzon, directrice au Service des loisirs, à présenter une demande d'aide financière auprès de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du projet « Projets en développement des collections des bibliothèques publiques 2009 » et à signer tout document donnant effet à la présente.

D'accepter de respecter les conditions énoncées au programme d'aide financière.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-295

**SIGNATURE - AUTORISATION PERMANENTE D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL - 120, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer une « Autorisation permanente d'occupation du domaine public municipal » permettant d'occuper une partie du lot 3 006 328 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 6,3 mètres carrés avec 2837358 Canada inc. (Boutique Option).

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-296

**SIGNATURE - AUTORISATION PERMANENTE D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL - 231, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE**

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer une « Autorisation permanente d'occupation du domaine public municipal » permettant d'occuper les parties de lot 2 109 842 et 2 109 866 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 63,3 mètres carrés et 1,07 mètre carré avec Christiane Parent et Francesco Trimarchi. (Centre de formation Pyrtiak)

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-297

**SIGNATURE - AUTORISATION PERMANENTE D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL - 109, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer une « Autorisation permanente d'occupation du domaine public municipal » permettant d'occuper une partie du lot 3 006 329 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 60,60 mètres carrés avec Corporation de gestion trois M. (Frais de la ferme)

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-298

**SIGNATURE - AUTORISATION PERMANENTE D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL - 114-118A, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE**

PROPOSÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer une « Autorisation permanente d'occupation du domaine public municipal » permettant d'occuper une partie du lot 3 006 451 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 1 260 pieds carrés, avec Gestion Gavica inc. (Clinique dentaire Caroline Provencher)

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-299

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE - CLUB DE
PLONGEON L'ENVOL DES LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR MME LOUISE LEMAY
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer une entente intermunicipale avec le Club de plongeon l'Envol des Laurentides assurant la participation de la Ville aux frais de location de piscine au prorata des participants demeurant sur le territoire de la Ville de Boisbriand participant aux divers programmes de plongeon compétitif.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-300

**SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION DE
NATATION GROUPE AQUATIQUE MILLE-ÎLES (GAMIN)**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'accepter les termes et conditions mentionnés au protocole d'entente à intervenir avec L'Association de natation Groupe aquatique Mille-Îles Nord (GAMIN) et les villes de Blainville, Lorraine, Rosemère, Sainte-Thérèse et Boisbriand;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-301

**SIGNATURE D'UNE SERVITUDE - CONDUITE D'ÉGOUT
PLUVIAL ET DIVERS ÉQUIPEMENTS D'UTILITÉS PUBLIQUES,
MAINTIEN ET ENTRETIEN D'UN FOSSÉ DE DRAINAGE -
DÉVELOPPEMENT DE LA RUE JEAN-PIERRE-FERLAND**

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer un acte de servitude pour égout pluvial et autres utilités publiques ainsi que pour le maintien d'un fossé de drainage consenti par 9139-8354 Québec inc. sur une partie du lot 3 899 563 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, tel que préparé par Me Michel Turgeon, notaire, ces servitudes étant requises dans le cadre du développement de la rue Jean-Pierre-Ferland.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-302

**SIGNATURE D'UNE SERVITUDE - CONDUITE D'ÉGOUT
PLUVIAL ET DIVERS ÉQUIPEMENTS D'UTILITÉS PUBLIQUES -
DÉVELOPPEMENT DE LA RUE JEAN-PIERRE-FERLAND**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer un acte de servitude pour égout pluvial et divers équipements d'utilités publiques consenti par 9139-8354 Québec inc. sur une partie des lots 3 899 559 et 3 899 558 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, tel que préparé par Me Michel Turgeon, notaire, ces servitudes étant requises dans le cadre du développement de la rue Jean-Pierre-Ferland.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-303
SIGNATURE D'UNE SERVITUDE - CONDUITE D'ÉGOUTS
PLUVIAL ET SANITAIRE, DIVERS ÉQUIPEMENTS D'UTILITÉS
PUBLIQUES ET D'AQUEDUC - DÉVELOPPEMENT DE LA RUE
JEAN-PIERRE-FERLAND

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer un acte de servitude pour égouts pluvial et sanitaire, divers équipements d'utilités publiques et aqueduc consenti par 9139-8354 Québec inc., mandataire spécial et Les constructions Marc Benoît inc. sur une partie des lots 3 899 570 et 3 899 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, tel que préparé par Me Michel Turgeon, notaire, ces servitudes étant requises dans le cadre du développement de la rue Jean-Pierre-Ferland.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-304
BAIL DE LOCATION - 940, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE,
BUREAU 200

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser la location du bureau 200 au 940, boulevard de la Grande-Allée, d'une superficie de 615 pieds carrés à Centre d'excellence sur glace, à compter du 1^{er} mai 2009 pour une somme mensuelle de 450 \$ plus taxes et autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tout document donnant effet à la présente, ce bail étant consenti selon les termes énoncés au rapport de monsieur Philippe Bourgeois, directeur général adjoint, du 30 avril 2009.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-305
TRANSFERT D'UN BAIL DE LOCATION - 966, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer un addenda pour le transfert du bail de location du 966, boulevard de la Grande-Allée à la compagnie 9207-9284 Québec inc, ce transfert étant consenti aux mêmes conditions que celles contenues au bail original.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-306
SIGNATURE D'UN ADDENDA AU BAIL DE LOCATION - 940, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE, BUREAU 255

PROPOSÉ PAR MME LOUISE LEMAY
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer un addenda au bail de location visant à modifier la dénomination du locataire au bail intervenu pour la location du bureau 255, au 940, boulevard de la Grande-Allée, à savoir : « Mesdames Christine Brunet et Carole Pomplun » par « Dr. Christine Brunet inc. et Carole Pomplun »;

D'annuler la résolution 2009-02-078, adoptée le 3 février 2009.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-307
GESTION DE L'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE - OPÉRATION « S-EAU-S » - SAISON ESTIVALE 2009

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

DE reconduire pour l'année 2009, la série d'interventions prévue à l'article 7.6 de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable des villes de Blainville, Boisbriand, Mirabel et Sainte-Thérèse, intervenue le 4 mars 1992 pour l'utilisation de l'eau potable, afin de sensibiliser les populations des quatre municipalités visées à une utilisation parcimonieuse de l'eau potable.

D'autoriser le trésorier à acquitter l'ensemble des dépenses inhérentes à ce programme jusqu'à une somme n'excédant pas 3 700 \$, à même le poste budgétaire 02 412 10 434.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-308
AUTORISATION - VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser l'occupation des parcs publics pour la tenue des activités suivantes organisées par l'Association ABCB, à savoir :

- Du 17 au 30 août 2009 : Éliminatoires et finales de fin de saison de balle molle de l'association aux parcs Charbonneau et Pellerin;
- Du 11 au 13 septembre 2009 : Tournoi régional annuel de balle molle pour hommes au parc Charbonneau;

DE permettre la vente et la consommation de boissons alcoolisées à l'occasion de chaque événement identifié ci-haut. Les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur les sites exclusivement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-309
AUTORISATION - VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser l'occupation d'un parc public pour la tenue d'une joute de balle molle des maires de la MRC Thérèse-De Blainville au parc René-Lévesque, le 27 juin 2009.

DE permettre la vente et la consommation de boissons alcoolisées à l'occasion de cet événement. Les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur le site exclusivement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-310
AUTORISATION - OPÉRATION D'UNE CANTINE AU PARC
RÉGIONAL

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser l'association FC Boisbriand à opérer une cantine lors de la présentation de joutes de soccer sur les terrains du parc Régional pour la période estivale 2009. Toutefois, la vente de boissons alcoolisées est interdite.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-311
CODE DE VIE CAMPS DE JOUR

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'approuver la mise à jour apportée au Code de vie des camps de jour, du 3 avril 2003, adopté le 6 mai 2003, pour y inclure les « sorties à la carte ».

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-312
SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ - MÉRITE MUNICIPAL 2009

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

DE désigner les candidatures suivantes au concours Mérite municipal 2009 organisé dans le cadre de la Semaine des municipalités pour les catégories suivantes :

- Monsieur Claude Thibault, dans la catégorie « citoyen »;
- L'Association des bons copains de Boisbriand, dans la catégorie « organisme à but non lucratif ».
- Monsieur Benoît Bédard, dans la catégorie « employé municipal »

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-313
SIGNALISATION

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER

Autoriser le Service des travaux à procéder à l'installation de la signalisation suivante :

« Stationnement interdit » avec restriction pour la période scolaire, sur la rue Marius-Barbeau, dont quatre (4) panneaux sur le côté impair, entre les numéros civiques 2769 et 2809 et trois (3) panneaux sur le côté pair, entre les numéros civiques 2754 à 2784;

« Stationnement interdit » sur le carré Dubois à l'intersection de la 9^e Avenue, sur le côté impair.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-05-314
DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

Accorder une contribution financière aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 100 \$ à La Légion royale canadienne, filiale 208 et d'annuler la résolution 2009-04-235;

B) 100\$ à l'Association Québec-France pour leur 30 ans de présence dans les Laurentides;

C) 700 \$ à L'Aide aux enfants handicapés Blainville/Deux-Montagnes - pour camp de jour été 2009; (10 enfants/70 \$ par enfant)

D) 105 \$ aux Cadets de l'air - Escadron 806. (3 résidents/35 \$ par résident)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-05-315
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME LOUISE LEMAY
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mars 2009 montrant un total mensuel de 831 703 \$ et un cumulatif de 6 363 233 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-316
PROJET D'INSTALLATION DE TOURS DE
TÉLÉCOMMUNICATION PRÉSENTÉ PAR VIDÉOTRON - AVIS
FAVORABLE DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

DE confirmer l'avis favorable de la Ville à l'égard du projet d'installation d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion au 3865, rue Alfred-Laliberté, selon la description présentée à la lettre de Vidéotron du 1^{er} avril 2009;

D'autoriser le Service d'urbanisme à délivrer un permis en conséquence.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-317
APPUI - PROJET DE « DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES
ENVIRONNEMENTAUX ET DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIO-
ÉCONOMIQUE D'UN NOUVEAU TYPE DE BANDES RIVERAINES
ÉNERGÉTIQUES »

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'entériner l'appui de la Ville au Centre expérimental de recherche sur les végétaux pour l'environnement et l'aménagement urbain (CERVEAU), du 14 avril 2009, au projet intitulé « Détermination des bénéfices environnementaux et de l'acceptabilité socio-économique d'un nouveau type de bandes riveraines énergétiques ».

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-318
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-804

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accepter le rapport d'engagements temporaires pour le mois de avril 2009, tel que dressé par le directeur général en vertu du Règlement RV-804.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-319
ENGAGEMENT - PERSONNEL TEMPORAIRE ET/OU
TEMPORAIRE TEMPS PARTIEL SYNDIQUÉ - SCFP

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'autoriser l'engagement du personnel temporaire et/ou temporaire temps partiel syndiqué suivant :

Sylvie Morneau	Commis de bureau à la direction générale à compter du 6 mai 2009 et selon les statuts suivants: employée temporaire à temps partiel et/ou employée temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Patrick Malouin	Journalier chauffeur au Service des loisirs à compter du 6 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 17 octobre 2009 et selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Michel Bourré	Journalier chauffeur au Service des travaux publics à compter du 6 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 19 septembre 2009 et selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Roxanne Champagne	Préposée à la bibliothèque au Service des loisirs à compter du 6 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 20 mars 2010.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-320
ENGAGEMENT - PERSONNEL SAISONNIER SYNDIQUÉ - SCFP

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'autoriser l'engagement du personnel saisonnier syndiqué suivant :

Sandrine Dupont	Monitrice étudiante au Service des loisirs à compter du 25 juin 2009 et ne devant pas dépasser le 20 août 2009;
Catherine Labrosse	Monitrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 6 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 12 septembre 2009;
Marie-Ève Brisson	Monitrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 6 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 17 octobre 2009;
Marie-Joëlle Tanguay	Monitrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 11 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 24 octobre 2009;
Olivier Bolduc Éric Castonguay Fortier Marie-Pier Drapeau Julien Hébert Alexandre Kheir Jean-Daniel Lemay Cadieux Jean-Marc Nielly Adam Veilleux	Préposés sites et locaux au Service des loisirs à compter du 6 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 26 septembre 2009;
Guillaume Cloutier Katy Mc Laughlin	Saisonniers manuels au Service des loisirs à compter du 6 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 11 septembre 2009;
Karine Gagné	Stagiaire cycliste étudiante au Service des loisirs à compter du 6 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 26 septembre 2009;
Marc-André Papineau	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 6 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 26 septembre 2009;
Carl Gagné Julie Lapointe Gabriel Marleau	Saisonniers manuels au Service des travaux publics à compter du 6 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 19 septembre 2009;
Marc-André Papineau	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 6 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 26 septembre 2009;
Pierre Reeves	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 6 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 19 septembre 2009;

David Blanchette
Frédéric Dagenais Dusablon

Saisonniers manuels au Service d'urbanisme à compter du 6 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 9 octobre 2009;

Marilou P. Thomas
Michael Uong

Stagiaires cyclistes étudiants au Service d'urbanisme à compter du 11 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 14 août 2009.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-321
ENGAGEMENT - PERSONNEL SAISONNIER NON SYNDIQUÉ

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER

D'autoriser l'engagement du personnel saisonnier non syndiqué suivant :

Marie-Claude Baron
Martin Brière-Provencher

Responsables adjoints au Service des loisirs à compter du 6 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 4 septembre 2009;

Marilyn Caravecchia

Responsable adjoint au Service des loisirs à compter du 6 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 5 septembre 2009.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-322
ENGAGEMENT D'UN ÉDUCATEUR PHYSIQUE SPÉCIALISÉ

PROPOSÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

D'autoriser le Service des loisirs à procéder à l'engagement d'un éducateur spécialisé pour le groupe de soccer adapté.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-323

SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE - POSTES D'ARCHIVISTE ET TECHNICIENNE EN ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ PAR MME LOUISE LEMAY
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant, la greffière ou la greffière adjointe ainsi que le directeur du Service des ressources humaines et de la paie à signer une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 (SCFP) relativement à l'intégration des postes d'archiviste et technicienne en environnement à la convention collective.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-05-324

SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE - HORAIRE DE TRAVAIL DES PRÉPOSÉS À LA BIBLIOTHÈQUE

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant, la greffière ou la greffière adjointe ainsi que le directeur du Service des ressources humaines et de la paie à signer une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 (SCFP) relativement à l'horaire de travail des préposés réguliers à temps partiel à la bibliothèque.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

- Invitation à tous les citoyens à participer au Grand Mc Don, organisé par le restaurant Mc Donald de Boisbriand, demain le 6 mai 2009. Monsieur Joël Bouchard sera le président d'honneur et tous les profits seront remis à la Fondation autisme Laurentides. Une jeune comédienne de Boisbriand de 13 ans, Frédérique Dufort (Dalie dans Tactik à Télé-Québec) est très impliquée, car son frère est affecté d'un trouble envahissant du développement. Elle sera présente au MC Do du Faubourg de 16 h à 19 h;
- La semaine dernière avait lieu l'inauguration du Projet Britania du Faubourg Boisbriand, par Construction Nomade;
- Jeudi, le 7 mai prochain aura lieu l'inauguration du restaurant Le Petit Bouchon dans le Faubourg Boisbriand;
- Le 29 août prochain auront lieu les festivités du 35^e Anniversaire de la Ville de Boisbriand au parc René-Lévesque. Remerciements aux industriels et commerçants qui commanditeront l'événement. La programmation sera dévoilée au cours des prochains mois;

- Le 31 mai prochain, aura lieu la « Marche de la mémoire ». Premier événement au profit de la Fondation de l'alzheimer. Départ à partir du parc Régional;
- Dans le cadre du concours Mérite Ovation municipal de l'Union des municipalités du Québec, le projet de partenariat de développement culturel avec les Centres de la petite enfance de Boisbriand est finaliste ;
- La Ville a reçu la « Mention spéciale - Croissance de la campagne » pour l'année 2008, lors de la soirée de reconnaissance Centraide Laurentides qui a eu lieu le 1^{er} avril dernier.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Demande un vote de félicitations pour monsieur Guy Bérubé, promoteur du projet Rosa Blanda;

RÉSOLUTION 2009-05-325 VOTE DE FÉLICITATIONS

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ UNANIMEMENT

DE féliciter monsieur Guy Bérubé, promoteur du projet Rosa Blanda.

Adoptée

- Invite les citoyens à visiter le site Internet de la Ville à la rubrique « Environnement » pour savoir comment disposer de certaines matières résiduelles;
- Demande aux citoyens de ne pas intervenir sur les arbres de la Ville et de téléphoner au Service des travaux publics s'ils y constatent un problème;
- Samedi, le 23 mai prochain aura lieu la Journée fleurs et compost de 10 h à 14 h aux ateliers municipaux.

Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué

- Le 28 avril dernier, monsieur Martin Charron, sergent à la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville s'est vu décerné le prestigieux prix de reconnaissance en police communautaire lors du colloque Intersection tenu à Québec. À cet effet, un vote de félicitations est demandé.

**RÉSOLUTION 2009-05-326
VOTE DE FÉLICITATIONS**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ UNANIMEMENT

DE féliciter monsieur Martin Charron de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville qui s'est vu décerner le prestigieux prix de reconnaissance en police communautaire lors du colloque Intersection tenu à Québec, le 28 avril 2009.

Adoptée

- Également, lors du colloque Intersection, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville a remporté le prix d'excellence dans la catégorie « autres organisations policières municipales » pour le projet ROSO ayant trait à la résolution de problèmes en matière de vols d'automobiles;
- La Clinique de sang de la mairesse qui se tenait le 4 mai dernier, l'objectif était de recueillir 200 unités de sang et 199 ont été recueillies. Remerciements à tous les participants.

Monsieur Robert Frégeau, District Filion

- Le ministère des Transports du Québec entreprendra sous peu des travaux de réfection de l'intersection du chemin Grande-Côte (route 344) et de l'autoroute 13;
- Demande au ministère des Transports du Québec de mettre à niveau l'intersection de l'autoroute 15 et le chemin de la Grande-Côte (route 344);
- À l'usine d'épuration, les travaux de rodage devraient débuter en juin et l'inauguration est prévue pour la rentrée en septembre;
- Invite les citoyens au Grand Mc Don et ce dernier sera présent de 8 h à 9 h pour servir la clientèle.

Monsieur Patrick Thifault, District Dubois

- Les travaux de réfection du collecteur Chauvin ont débuté et demande aux citoyens d'être patients;
- Le lignage des rue est débuté;
- Samedi matin prochain se tiendra l'accueil des nouveaux résidents de la Ville à l'Hôtel de Ville.

Madame Louise Gauthier, District Brosseau

- Demain se tiendra à la Maison du citoyen et Place de la culture, une exposition des œuvres des élèves de Carole Constantin, enseignante à l'école Gabrielle-Roy;
- Le 24 mai prochain, aura lieu La Grande Sortie, le départ se fera à compter de 10 h devant le Collège Lionel-Groulx à Sainte-Thérèse;
- La Maison des jeunes Sodarrid recherche deux personnes pour siéger sur le conseil d'administration;
- Invite les citoyens à visiter le parc du Domaine Vert où des améliorations constantes y sont apportées.

Madame Louise Lemay, District Labelle

- Les 22, 23 et 24 mai prochains, les membres du Comité des arts visuels de Boisbriand exposeront leurs œuvres à la Maison du citoyen et Place de la culture. Le samedi se tiendra un encan pour la vente des œuvres;
- Bonne fête des mères.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Mardi prochain se tiendra un déjeuner du Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand au Pub City;
- Félicite le Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand pour le grand succès de la campagne du passeport de Boisbriand;
- Prochainement, le début de la campagne des sacs écologiques qui seront vendus de porte-à-porte par des écoliers de Boisbriand.

Madame Marlene Cordato, District Dion

- La campagne des sacs écologiques commencée par l'école des Grands Chemins est déjà un grand succès. L'école manque de sacs. Dans le journal local, paraîtra à chaque semaine, la photo d'un enfant dont le dessin a été sélectionné pour être reproduit sur le sac;
- Les 2, 3 et 4 juin prochain, la Ville sera l'hôte des Jeux des aînés de la région des Laurentides;
- La campagne de financement pour Opération enfant soleil débutera bientôt dans les commerces de la Ville;
- Demande aux citoyens d'éviter de circuler sur un terrain ou plateau de jeu fermé, puisque la fermeture signifie que le terrain est en reconditionnement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réal Dubord

- Article 8A - En quoi consiste le Règlement sur la qualité de vie et quelles sont les modifications qui seront apportées ?

Monsieur Normand Desjardins

- Article 54 - Où est installée la tour de télécommunication ?

Monsieur Luc Charette

- Article 28 - Quels sont les travaux qui seront effectués à l'intersection de l'autoroute 13 et du chemin de la Grande-Côte par le ministère des Transports ?
- Quand la Ville aura-t-elle une réponse de Saint-Eustache sur les redevances de carrières et sablières pour la réfection routière ?

Monsieur Martin Drapeau

Avant de poser sa question, il réplique sur le commentaire de monsieur Fréreau à son sujet au cours de la période de communication des conseillers.

- Article 11 - Comment expliquez-vous l'écart du taux d'endettement de la Ville montréal au rapport financier versus ce qui a été annoncé à l'allocation de la mairesse sur la situation financière donnée en automne 2008 ?

Quel est l'impact de la hausse d'évaluation des nouvelles constructions sur les résultats financiers ?

Comment se situe le taux d'endettement de la Ville en comparaison à celui d'autres villes ?

À quel moment peut-on espérer stabiliser le taux d'endettement de la Ville ?

RÉSOLUTION 2009-05-327

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

DE lever la séance à 21 h 50.

Adoptée

SYLVIE ST-JEAN, mairesse

ME LUCIE MONGEAU, greffière

